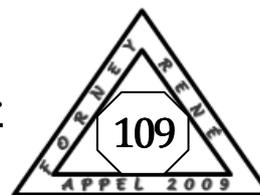


Ci-dessous : Procès Verbal du 24 juin 2008 de la commission d'urbanisme de la ville de St Martin d'Hères à propos de l'affaire qui concerne M. FORNEY puisqu'il est propriétaire des droits sur les lieux et aussi copropriétaire comme Mme RAYMOND, mais, son nom FORNEY y est totalement absent ! ! ! ! ! ! ! !



Voir chap. B-e-1

AFFAIRES FONCIERES

DIA MINGAUD PICON

Rappel :

Me Fessler a été contacté par l'avocat de Mme Mingaud dans le cadre d'une procédure de vente du bien de sa cliente.

Cette propriété, située 40 avenue Romain Rolland est composée comme suit :

- **lot n° 1** – maison en ruine suite à un incendie – superficie du terrain d'assiette : **108 m² env.** et la copropriété en parties communes générales pour 216/1 000^e.
- **lot n° 2** – ancien emplacement d'un abri de jardin **8 m²** + jouissance privative de **87,33 m²** de terrain et la copropriété en parties communes générales pour 190,66/1 000^e.
- **lot n° 6** – jouissance privative d'une parcelle de **130 m²** environ en bordure du chemin piétonnier et la copropriété en parties communes générales pour 260/1 000^e.

Superficie totale en jouissance privative : 334 m² environ

Le reste du terrain (1 173 m²) est en copropriété avec Mme Raymond.

Le 9 juin une déclaration d'intention d'aliéner a été déposée au service urbanisme pour la vente des 3 lots : montant de la vente : **38 112 €**

Dans le cas d'une préemption par la ville, il est impératif que cette dernière ait un projet pré établi afin de justifier cette préemption (aménagement d'un espace public).

Il est à rappeler que les travaux effectués sur le terrain en copropriété et son utilisation devront se faire avec l'accord de la copropriétaire.

La décision de préemption devra être réceptionnée au plus tard le **9 août 2008**.

AVIS DE LA COMMISSION :

- Rencontrer Madame Raymond
- Voir les possibilités d'engager des travaux d'aménagement d'un espace public tout en se donnant la possibilité de sortir de la copropriété.